

## EDITORIAL

Chers parents, Chers assistants maternels,

Vous retrouverez dans ce premier journal de l'année, les actualités, un dossier législatif concernant les congés payés ainsi que le dossier traité.

Le service va également connaître quelques changements d'organisation suite à l'arrivée d'Hélène Roux sur le RAM Libellules, pour vous accueillir. N'hésitez pas à l'interpeller.

C'est également à travers ces quelques lignes, que je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2019. Qu'elle soit remplie de nombreux instants de complicité, de partage et de joie avec les enfants.

En attendant de vous retrouver prochainement, nous vous souhaitons une agréable lecture.

Thierry BRACQUEMOND,  
Président de la CCBL

## Sommaire

<b>En Bref</b>	Page 2
<b>Bonjour...</b>	Page 3
<b>Le dossier législation :</b> Le calcul des congés payés en année incomplète	Page 4
<b>Le dossier pédagogique :</b> <i>7 stratégies positives pour gérer le comportement agressif chez le jeune enfant</i>	Page 5
<b>Le coin des Ass mat</b>	Page 8
<b>Rappels</b>	Page 9



## En bref...

### Le Complément libre choix du mode de garde

Ce sera désormais PAJEMPLOI et non la CAF qui versera le Complément Libre Choix du Mode de Garde. Pour pouvoir continuer à percevoir le Complément Libre Choix du Mode de Garde, PAJEMPLOI doit disposer des coordonnées bancaires des parents employeurs avant janvier 2019. Après ils ne pourront plus déclarer le salaire de leur assistante maternelle. ■

### Protection de l'Enfance et collecte des données en ligne.

Avec l'utilisation des réseaux sociaux, les parents auront publié en moyenne 1300 photos ou vidéo de leur enfant avant que celui-ci n'atteigne l'âge de 13 ans. ■

### Augmentation du SMIC : salaire horaire minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Selon un décret adopté mercredi 19/12/2018 en Conseil des Ministres, le SMIC augmentera de 1.5% au 1<sup>er</sup> janvier 2019 passant de 9.88 euros à 10.03 euros Brut par heure. Le taux de rémunération horaire minimal des assistantes maternelles employées par des particuliers employeurs augmente de 4 cts passant de 2.78 euros à 2.82 euros Brut par heure soit 2.20 euros net par heure.

**Indemnités d'entretien :** *Lorsqu'aucune fourniture n'est apportée par les parents, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 3.08 euros par jour pour 9 heures d'accueil et par enfant gardé soit 0.3419 euros par heure.* ■

### Exonération des heures complémentaires et supplémentaires.

Pour les assistantes maternelles, est concernée la rémunération des heures effectuées au-delà des 45 heures hebdomadaires et de la majoration correspondante ainsi que celle des heures complémentaires accomplies au sens de la convention collective du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Dans le même temps, ces heures supplémentaires et complémentaires seront exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de 5 000 € par an.

Concrètement, **les bulletins de salaires devront faire apparaître une nouvelle ligne précisant le montant de cette exonération** au taux de 11,31 %, applicable sur les heures complémentaires et supplémentaires uniquement.

### Exemple.

Une assistante maternelle (hors Alsace-Moselle) accueille un enfant en année complète, 40 heures par semaine, au taux horaire de 4 € brut.

Son salaire brut mensuel habituel est de 40 heures x (52 semaines ÷ 12 mois) x 4 € = 693,33 €.

Au cours du mois de janvier 2019, elle réalise 20 heures complémentaires correspondant à une rémunération supplémentaire de 20 heures x 4 € = 80 € brut.

Son salaire mensuel net sera, pour le mois de janvier 2019, de :

1. Rémunération totale brute : 693,33 + 80 € = 773,33 €.
2. - Cotisations sociales salariales : 773,33 € x 0,2199 = 170,06 €.
3. + Exonération de cotisations sur heures supplémentaires et complémentaires : 80 € x 0,1131 = 9,05 €.
4. **Salaire total net : 773,33 € - 170,06 € + 9,05 € = 612,32 €** ■

### Le prélèvement à la source des assistantes maternelles reporté à 2020.

Les parents employeurs n'auront donc pas à prélever l'impôt de leur assistante maternelle avant janvier 2020. Le retard pris dans la mise en place d'un système PAJEMPLOI adapté aurait obligé les parents-employeurs à faire des calculs complexes tous les mois pour le salaire net après impôts à verser à leur assistante maternelle et donc induisait un trop grand nombre d'erreur.

La mise en place de la délégation du paiement du salaire de l'assistante maternelle à PAJEMPLOI se fera courant 2019, mars-avril. ■

---

## Bonjour...

---

Chers parents, chers assistants maternels,

Je suis Hélène Roux, la nouvelle animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles, aux côtés d'Anne-Sophie Echevard.



Je suis arrivée sur le poste début février. Je suis Conseillère en Economie Sociale et Familiale et auparavant, j'exerçais dans un CCAS, sur des missions d'action sociale. Après plusieurs années sur le même poste, j'ai fait le choix de m'orienter vers un Relais d'Assistantes Maternelles.

Ce qui me plaît, c'est le contact humain qui est le cœur de notre métier, la diversité des actions que nous pouvons proposer, tant sur le plan individuel que collectif, et le fait de travailler en itinérance sur les communes.

Je suis ravie de partager avec vous mon savoir-faire et ma créativité.

Vous me retrouverez sur les temps collectifs et au bureau à Sougy, nous pourrons faire connaissance, et échanger plus amplement sur vos besoins et questionnements.

N'hésitez pas à me solliciter, je suis à votre écoute pour vous accompagner et vous orienter.



## Dossier législation : Les congés payés en année incomplète

### OUVERTURE DU DROIT

Le droit à congés payés est ouvert dès le 1<sup>er</sup> jour de travail.

### DURÉE DES CONGÉS PAYÉS

Le salarié a droit à **2,5 jours ouvrables de congés payés par périodes de 4 semaines d'accueil** effectuées au cours de la période de référence, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente (ou du début de l'accueil si postérieur) jusqu'au 31 mai de l'année en cours.

### CALCUL DU NOMBRE DE JOURS DE CONGES

Exemple : embauche en janvier 2014. Contrat sur 36 semaines

**Calcul du nombre de congés acquis :**

$$\frac{\text{Nombre de semaines travaillées sur l'année de référence} \times 2,5}{4 \text{ semaines}}$$

**1<sup>ère</sup> année de référence**

Janvier 2014 – 31 mai 2014

$$\frac{17 \text{ semaines travaillées ou assimilées} \times 2,5}{4 \text{ semaines}} = 10,625$$

Soit 11 jours acquis à payer entre le 1<sup>er</sup> juin 2014 et le 31 mai 2015

**2<sup>ème</sup> année de référence**

1<sup>er</sup> juin 2014 – 31 mai 2015

$$\frac{36 \text{ semaines travaillées (+ 11 jours de CP acquis)} \times 2,5}{4 \text{ semaines}}$$

$$= \frac{37,83 \times 2,5 \text{ jours}}{4 \text{ semaines}} = 23,64 \text{ jours}$$

Soit 24 jours acquis, à payer entre le 1<sup>er</sup> juin 2015 et le 31 mai 2016.

### REMUNERATION DE CES CONGES PAYES

Le salaire de base mensuel (SBM) est versé sur les 12 mois, même quand l'AM est en congés. La rémunération due pour les congés se rajoutera au SBM selon l'une des 4 méthodes de paiement cochée dans le contrat de travail

Exemple : embauche en février 2015, salaire de base mensuel : 2.5 euros X 30h X 46 semaines / 12 = 287.50 euros net

Congés ≠ AM / parents	Congés AM	Congés et absences prévues de L'Enfant
février		1 semaine
août	3 semaines	
octobre		1 semaine
Noël	1 semaine	

### 1) Somme perçue pour une durée d'accueil égale à celle du congé payé

Calcul du nombre de congés acquis :

Nombre de semaines travaillées ou assimilées à de l'accueil sur la période de référence / 4 sem. x 2,5 jours

Exemple : De février à mai 2015 = 16 sem. / 4 x 2,5 = 10 j acquis

-> Calculer le salaire versé pour 1 semaine d'accueil soit 6 jours ouvrables (SBM x 12 mois / nbre de sem. d'accueil prévues) :

Exemple : 287,50 € x 12 mois / 46 sem. = 75 € net par semaine de travail

-> Calculer la somme à verser pour le nombre de jours de CP ouvrables acquis (somme versée pour 1 sem. / 6 j ouvrables x nb de jours acquis)

Exemple : 75 € / 6 jours ouvrables = 12,5 € par jour de CP 12,5 € x 10 j = 125 € acquis

### 2) Méthode des 10 %

La rémunération des congés est égale au 1/10<sup>ème</sup> des salaires nets de l'année de référence (sans entretien ni repas, heures complémentaires et supplémentaires comprises).

Exemple : 287,50 € x 4 mois = 1150 € payés -> 10% = 115 €

**La méthode 1 est + avantageuse que la 2. Verser 125 €**

### FRACTIONNEMENT DES CONGÉS PAYÉS

Lorsque le congé principal a une durée supérieure à 12 jours, il peut être fractionné par l'employeur avec l'accord du salarié. Au moins 12 jours consécutifs doivent être pris entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre. Les jours restants, pris en dehors de cette période, ouvrent droit à des jours de congés supplémentaires, dit de « fractionnement » :

- 2 jours ouvrables, si le nombre total de jours ouvrables pris en dehors de la période, est de 6 jours ou plus.
- 1 jour ouvrable, si le nombre total de jours ouvrables pris en dehors de cette période, est de 3, 4 ou 5 jours.

*La 5<sup>ème</sup> semaine ne peut en aucun cas donner droit à des jours supplémentaires de congés pour fractionnement.*

### JOURS SUPPLÉMENTAIRES POUR ENFANTS À CHARGE de moins de 15 ans

L'article L.3141-9 du Code du travail, applicable aux assistantes maternelles indique que les femmes salariées de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente bénéficient de 2 jours de congés supplémentaires par enfant à charge. **Ce congé est réduit à 1 jour si le congé légal acquis n'excède pas 6 jours.** Les femmes salariées de plus de 21 ans à la date précitée bénéficient également de 2 jours de congés supplémentaires par enfant à charge, sans que le cumul du nombre des jours de congés supplémentaires et de congés annuels ne puisse excéder la durée maximale du congé annuel prévu à l'article L. 3141-3, soit 30 jours.

*Est réputé enfant à charge, l'enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours.*

## Dossier pédagogique : 7 stratégies positives pour gérer le comportement agressif chez le jeune enfant

**Les colères peuvent rendre l'enfant et son entourage très malheureux. La bonne nouvelle c'est que les adultes peuvent prendre le contrôle et aider à gérer ce comportement agressif de manière efficace sans faire honte à l'enfant.**

« Une petite fille que j'accueille fait une colère dès qu'elle est contrariée et se met à pincer, pousser et pleurer sans aucune retenue. »

« Un garçon que j'accueille ne supporte pas de rentrer après avoir joué dehors. A chaque fois, il se jette sur le sol de colère en pleurant et en hurlant. »

Une des tâches les plus difficiles lorsque l'on travaille avec des enfants, quel que soit leur âge, c'est de savoir comment les arrêter, calmement, avec bienveillance et en toute sécurité lorsqu'ils agissent de manière potentiellement dangereuse pour eux ou pour les autres.

Les enfants qui perdent le contrôle d'eux-mêmes se sentent souvent en danger émotionnellement et peuvent aussi être en danger physiquement si on ne les arrête pas. Les autres enfants, les voyant agir de cette manière, risquent de se sentir eux aussi en danger à moins qu'un adulte ne prenne la situation en main avec efficacité et bienveillance.

Bien qu'il faille absolument arrêter un comportement agressif, il peut être dangereux pour l'enfant comme pour l'adulte, de restreindre un enfant en colère de manière non sécuritaire, de montrer de l'inquiétude ou de la colère face au désarroi de l'enfant ou de blâmer l'enfant d'avoir perdu le contrôle de ses émotions. Une intervention ferme, bienveillante et détachée est nécessaire pour la sécurité émotionnelle et physique de tous.

### **1 S'attendre à ce que l'enfant ait parfois du mal à maîtriser son comportement.**

Le cerveau des enfants est en plein développement et ils n'ont pas la même capacité à se maîtriser qu'un adulte. Dès qu'ils sont en âge de comprendre, il est important de commencer à leur enseigner les habiletés qui les aideront à gérer leur comportement tout en leur faisant comprendre qu'ils ont besoin de notre supervision pour rester en sécurité et de nos conseils continus pour apprendre à réagir de manière sécuritaire.

Souvent, les enfants avec de fortes qualités de leader semblent avoir besoin de définir leurs limites en repoussant les limites des autres et en expérimentant avec l'utilisation négative de leurs pouvoirs. La plupart d'entre eux deviennent des adultes bienveillants et respectueux grâce aux conseils positifs continus des adultes.

Les enfants hyper-sensibles n'agissent parfois pas de manière "facile" ou "standard", et ils ont souvent besoin de l'aide des adultes pour apprendre à se comporter de façon plus gérable par les autres enfants. Certaines personnes qui se souviennent d'épisodes d'émotions intenses de leur

enfance sont devenus, adultes, des écrivains talentueux, des leaders visionnaires ou des inventeurs imaginatifs. Quand les enfants ressentent des émotions très fortes, ils ont besoin que leur adulte responsable investisse du temps, de la patience, des efforts et de la compassion pour les aider à apprendre à gérer leurs émotions de façon constructive.

Étiqueter un enfant de "méchant" n'aide pas. Un comportement agressif ne veut pas dire que l'enfant est méchant ni que les parents sont incompetents. Les colères veulent simplement dire que toutes les personnes impliquées ont besoin de soutien et d'habiletés pour gérer les émotions avant que tout explose. C'est en gérant la vague d'émotions et en contrôlant les comportements que tout le monde sera en sécurité émotionnellement et physiquement.

### **2 Identifier et réduire les causes du stress qui déclenche les crises.**

Il est important de comprendre le comment et le pourquoi d'une colère pour pouvoir trouver des solutions positives. Même si le comportement problématique semble une explosion d'émotions soudaine, sans fondement, il y a souvent un schéma récurrent et un temps de mise sous pression avant l'incident.

Même si cela prend du temps, mettre par écrit, sur une période d'au moins une semaine, toutes les observations possibles sur quand et comment un enfant arrive à une colère, donne souvent des indications sur ce qu'il faut faire pour limiter les crises.

Documenter le comportement de l'enfant. Essayer de trouver des schémas répétitifs dans la différence entre les bons jours et les mauvais jours. Qu'est ce qui saute aux yeux ?

### **3 Les enfants doivent apprendre à reconnaître et gérer les émotions et les actions qui conduisent à un comportement non sécuritaire.**

Pour aider l'enfant à comprendre, il est important de discuter avec lui de ce qui se passe.

Il est normal d'être en colère ou frustré mais nous devons apprendre à ressentir ces émotions tout en restant en sécurité physiquement.

On peut lui raconter les fois où l'on s'est mis en colère et que l'on a tapé ou donné des coups de pieds. Parler des personnages de livres qui ont eux aussi ce problème. On peut rejouer ces situations avec des jouets pour montrer le problème et ses solutions sécuritaires.

On peut alors leur apporter les moyens de se débarrasser de l'énergie agressive en toute sécurité. Tous les enfants bénéficient de pouvoir être actifs et d'apprendre de nouvelles choses tout en étant en sécurité émotionnellement et physiquement et en gardant le contrôle de leurs paroles et de leurs gestes. Le yoga par exemple, ou un programme

d'arts martiaux adapté, peut être un moyen amusant pour s'entraîner à se recentrer et à utiliser son corps de manière puissante et pacifique.

**Le pouvoir je me calme.** Pour arrêter sa colère. L'enfant s'entraîne en faisant semblant d'être en colère puis en respirant calmement et profondément, puis en pressant ses paumes l'une contre l'autre, le dos bien droit. On peut lui rappeler d'utiliser le pouvoir je me calme dès qu'il commence à s'énerver en le guidant dans les gestes et en le félicitant même s'il n'y arrive que partiellement.

**Le pouvoir bouche cousue chapeau pointu.** Pour s'empêcher de dire quelque chose de blessant ou d'inapproprié. Les enfants les plus jeunes auront peut-être besoin de s'entraîner en pinçant les lèvres et en mettant la main sur la bouche pour les aider à s'arrêter. Répéter en revivant une situation (par exemple d'avoir insulté un autre enfant) et de lui dire de se préparer à dire quelque chose de méchant et s'arrêter net.

**Le pouvoir j'attrape mon pantalon ou ma jupe.** Pour s'empêcher de taper ou de faire du mal aux autres. Cela se fait en pressant les mains le long des jambes, ou en les mettant dans ses poches pour qu'il soit difficile de les sortir. Pratique avec des jeux de rôles. Au signal, "j'attrape mon pantalon ou ma jupe" il met les mains le long du corps ou dans les poches.

**Le pouvoir je me déplace.** Se déplacer vers un coin plus tranquille pour se calmer. Il est important de créer un espace calme à l'enfant à la maison, etc. où il pourra se retirer et respirer, sauter sur place, serrer un coussin, tout ce qui l'aidera à se calmer loin des autres enfants qu'il pourrait blesser. Il faut un endroit accessible rapidement à ses adultes responsables pour pouvoir veiller sur lui et apporter leur soutien en cas de besoin.

#### **4 Avoir un plan pour prévenir et gérer les crises pour chaque endroit fréquenté par l'enfant.**

Si vous accueillez un enfant qui éprouve des difficultés à contrôler sa colère, anticipez les problèmes potentiels et préparez un plan d'action. Enseigner aux enfants comment se calmer lorsqu'ils sont en colère est une habileté qui leur sera utile pour le reste de leur vie.

Les enfants sont tous différents. Ce qui marche bien avec l'un sera différent avec un autre.

Décrivez ce qui se passe lors d'un incident étape par étape, puis décrivez ce qui doit se passer pour chaque étape. Aidez l'enfant à créer un nouveau plan en disséquant les actions.

Par exemple commencez avec ce qui est arrivé : 1 Lara est en colère, 2 Lara frappe, 3 Son ami a mal. Maintenant recommencez l'histoire en insérant les étapes à pratiquer : 1 Lara est en colère, 2 Lara prend deux grandes inspirations, 3 Lara tient son pantalon, 4 Lara demande de l'aide à l'adulte responsable, 5 l'adulte aide, 6 Lara se sent mieux, 7 son ami aussi.

Au début il faudra vraiment simplifier les étapes.

#### **Un exemple de réussite et quelques stratégies pour faire un plan pour gérer les colères.**

L'histoire de Sam qui, au début de la maternelle, avait des problèmes de comportement. Sam apprit à identifier ses émotions, juste avant une colère (même si auparavant les colères semblaient venir de nulle part). Avec ses parents et son enseignante il développa un indice pour marquer où en était son thermostat intérieur. Sam voulait se sentir juste bien. Il montrait sur sa poitrine à gauche, où c'est froid, il se sentait triste et à droite, où c'est trop chaud, il était en colère. Au milieu, c'était juste comme il faut. Une fois l'émotion identifiée, Sam apprit des stratégies pour remettre le thermostat au milieu. S'il avait trop chaud, il pouvait partir avec un adulte pour courir autour de la cour pour se calmer ou aller boire un verre d'eau fraîche, ou sauter vingt fois de suite pour se débarrasser de son trop plein d'énergie. S'il avait trop froid, il pouvait avoir besoin d'un câlin de l'enseignante, de tenir sa main un moment ou de câliner une peluche. Sam apprit aussi à bien respirer sur le moment, à tenir ses mains pour s'empêcher de taper et à partir au calme pour avoir de la place et être en sécurité avec son corps.

Il commença à s'amuser et à avoir moins de problèmes à l'école.

#### **5 Connaître et contrôler ses propres déclencheurs émotionnels.**

Nous voulons que nos enfants soient heureux. Toutefois notre travail d'adulte n'est pas d'avoir nos enfants heureux à tout prix mais de les garder en sécurité et de les aider à apprendre et à grandir. Tout en sachant cela au plus profond de nous, il nous est difficile de ne pas prendre personnellement les choses négatives qu'un enfant défiant ou en colère peut faire ou dire.

Si vous vous trouvez irrité par le comportement d'un enfant souvenez-vous qu'il faut contrôler ses sentiments avant de pouvoir être capable de gérer l'enfant en toute sécurité physiquement et émotionnellement. Les enfants sont très sensibles aux adultes qui projettent des sentiments ambivalents, de la rancune régressée ou de la culpabilité. Si besoin est, mettez vos sentiments négatifs de côté et appliquez-vous à comprendre le point de vue de l'enfant tout en posant les limites nécessaires à son comportement. Si vous avez des problèmes avec le comportement d'un enfant en particulier, examinez vos propres émotions plutôt que de souhaiter qu'elles disparaissent. Parler de son irritation ou de sa frustration en privé avec un autre adulte peut souvent nous aider à mettre les choses en perspective.

#### **6 Être un leader adulte puissant et respectueux lorsque l'on s'occupe d'un enfant hors de contrôle.**

Il faut arrêter immédiatement un enfant au comportement dangereux ou destructeur. Il a aussi besoin de voir l'adulte prendre la sécurité en charge de manière calme, respectueuse et ferme. Il est normal de ressentir de la frustration, de la colère, de la peur ou de l'embarras lorsque l'on fait face à un enfant hors de lui. Mais si les adultes font honte à l'enfant ou ont un comportement blessant envers lui, ils modèlent exactement l'opposé de ce que l'on doit faire pour contrôler des émotions négatives. Il

faut montrer à l'enfant que quelque soient nos émotions, nous pouvons garder le contrôle de ce que nous faisons et pouvons dire, parce que son bien être est important pour nous. Alors respirez profondément et gardez votre calme.

- En utilisant des mots simples d'une voix ferme, directive et sans crier. Dire « pose ça », « ne mord pas », « ne tape pas ».
- En restant assez prêt pour enlever un jouet qui va être lancé, ou arrêter la main qui va taper.
- En se plaçant entre deux enfants qui ont du mal à rester en sécurité lorsqu'ils sont ensemble.

Certains enfants entendent un chuchotement plus facilement qu'une voix forte. En cas d'urgence par contre soyez prêts à être énergique. Si un enfant est sur le point de courir dans la rue criez « STOP » et attrapez l'enfant par la main au besoin. Si l'enfant fait une grosse colère faites de votre mieux pour l'aider à se calmer tout en gardant les autres en sécurité. Faites-en sorte que l'enfant soit dans un lieu sûr où il ne peut ni se blesser ni blesser les autres. Empêchez-le de faire quoi que ce soit de dangereux. Même si l'enfant ne comprend pas les mots, parlez-lui d'une voix calme, rassurante. Le message doit être « je m'inquiète pour toi. » Pas « tu es méchant ».

## 7 Professionnels de la petite enfance

Mettez-vous d'accord avec les parents sur la marche à suivre en cas de problème de comportement et ce que vous êtes ou n'êtes pas autorisé à faire.

Pour poser des limites : Les problèmes ne doivent pas être secrets et demande jusqu'à ce que vous obteniez de l'aide. Si un enfant que vous accueillez a un comportement

destructeur, prévenez immédiatement les parents de l'enfant.

- Remarquez les problèmes dès le début, avant que tout n'explode, travaillez avec les parents et si possible l'enfant pour établir un plan et arrêter les problèmes aussitôt que possible.
- Soyez attentives, remarquez les signes annonciateurs de danger et intervenez en dirigeant l'enfant fermement et avec bienveillance dans une autre activité chaque fois que c'est possible. Au lieu d'énumérer ce que l'enfant peut et ne peut pas faire, concentrez-vous sur ce qu'il peut faire et offrez les choix possibles avec enthousiasme.
- Soyez prêtes avec un plan pour garder les autres enfants en sécurité pendant que vous vous occupez de l'enfant qui a besoin d'aide.

**En conclusion**, les enfants ont besoin de savoir que toutes leurs émotions sont acceptables et normales, même la colère. Tout le monde se met en colère à un moment donné et a envie de faire des choses blessantes. En tant qu'adultes nous pouvons aider les enfants à apprendre à contrôler ce qu'ils font et disent même s'ils sont très en colère ou contrariés à ce moment-là. C'est une habileté de vie exceptionnelle que de savoir reconnaître que l'on est en colère, de contrôler cette émotion de manière positive et d'agir sécuritairement quel que soit notre ressenti intérieur

*Cet article est tiré du livre « The Earliest Teachable Moment : Personal Safety for Babies, Toddlers, and Preschoolers » de Irène van der Zande*



---

## Le coin des As Mat'

---

« ...Voici une recette de crêpe illustrée dont je me sers avec les enfants... »  
Céline



Une idée d'activité sympa pour la fête du saint valentin ou pour dire simplement « je t'aime » à papa et maman  
Christiane



## Rappels

### Fiches de liaison

Les fiches de liaison doivent être désormais envoyées directement à la Maison du Département de l'Ouest Orléanais, Service PMI, à l'attention de Mesdames FRANCO/LAIGNEAU, 44 rue de Châteaudun, 45130 MEUNG SUR LOIRE.

**N'oubliez pas de nous tenir régulièrement informées de vos disponibilités.**

Formulaire de fiche de liaison pour les assistantes maternelles. Le formulaire est intitulé 'Fiche de liaison' et est émis par le 'Conseil Général de l'Ouest Orléanais'. Il contient des champs pour le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, et des sections pour les disponibilités hebdomadaires et les dates de disponibilité. Les sections de disponibilités sont structurées comme suit :

Jours de garde et horaires					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

Il y a également une section pour les dates de disponibilité avec des champs pour 'de l'année à', 'de l'année à', 'de l'année à', et 'de l'année à'.

### Attestation d'agrément et Pajemploi

Depuis l'année dernière, les assistantes maternelles qui reçoivent leur attestation de renouvellement d'agrément par les services du Département sont tenues d'en informer le Centre PAJEMPLOI / URSSAF, en envoyant une copie de ce document, accompagnée de leur numéro de salariée à :

**Centre National Pajemploi - Réseau URSSAF - 43013 Le Puy-en-Velay**

Lors de la déclaration des salaires dans les mois précédant le renouvellement, les parents voient un message de Pajemploi s'afficher sur l'écran, les informant de cette formalité. **Il est vraiment impératif de la remplir, faute de quoi les parents peuvent se voir refuser l'aide de la CAF au CMG les mois suivants.**

### Le site mon-enfant.fr évolue et devient monenfant.fr.

L'objectif de la CAF est de faire du site un véritable portail de référence pour valoriser l'offre d'accueil des assistants maternels et offrir aux familles une information gratuite, adaptée et fiable.

De nouvelles fonctionnalités sont disponibles pour vous aider à développer et valoriser votre activité auprès des parents. Désormais, vous pouvez créer votre profil, le compléter vous-même (cadre d'accueil, activités proposées, disponibilités) et donner ainsi plus d'informations aux parents sur votre activité.

Et pour les parents ? Grâce à ce nouveau site, les parents pourront effectuer leur recherche de mode d'accueil de deux manières :

- Soit en recherchant directement une assistante maternelle, une structure collective, un RAM sur une commune, à l'aide notamment d'une carte interactive.
- Soit en faisant une demande d'information en ligne, permettant d'exprimer les besoins d'accueil souhaités. Cette demande sera envoyée directement au RAM concerné qui traitera de la recherche d'accueil.





Relais Assistantes Maternelles  
De la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine  
290, Grande rue  
45410 SOUGY

Permanences  
Lundi & Mardi 13h30 - 17h  
Mercredi 9h - 12h / 13h30 - 17h  
Jeudi 13h30 - 17h

Secteur Libellules  
Hélène ROUX  
Tél : 06.21.16.10.57  
Courriel : [ram.libellules@cc-beauceloiraine.fr](mailto:ram.libellules@cc-beauceloiraine.fr)

Secteur Papillons  
Anne Sophie ECHEVARD  
Tél 06.21.16.24.57  
Courriel : [ram.papillons@cc-beauceloiraine.fr](mailto:ram.papillons@cc-beauceloiraine.fr)

En partenariat avec

Directeur de publication : Thierry BRACQUEMOND  
Edité & imprimé par nos soins.

